



15.313

**Standesinitiative Genf.
Schweizer Stauanlagen
und Wasserenergie retten**

**Initiative cantonale Genève.
Sauvons les barrages
et l'énergie hydraulique suisses**

Vorprüfung – Examen préalable

CHRONOLOGIE

NATIONALRAT/CONSEIL NATIONAL 20.09.17 (VORPRÜFUNG - EXAMEN PRÉALABLE)

STÄNDERAT/CONSEIL DES ETATS 26.09.18 (VORPRÜFUNG - EXAMEN PRÉALABLE)

Antrag der Mehrheit

Der Initiative keine Folge geben

Antrag der Minderheit

(Cramer, Berberat, Stöckli, Zanetti Roberto)

Der Initiative Folge geben

Proposition de la majorité

Ne pas donner suite à l'initiative

Proposition de la minorité

(Cramer, Berberat, Stöckli, Zanetti Roberto)

Donner suite à l'initiative

Präsidentin (Keller-Sutter Karin, Präsidentin): Es liegt ein schriftlicher Bericht der Kommission vor.

Luginbühl Werner (BD, BE), für die Kommission: Die Kommission hat an ihrer Sitzung vom 13. August 2018 die vom Kanton Genf am 21. August 2015 eingereichte Standesinitiative in der Differenzbereinigung – wir stecken hier in der Differenzbereinigung – erneut vorgeprüft. Die Kommission beantragt dem Rat mit 8 zu 4 Stimmen, der Standesinitiative keine Folge zu geben. Anlässlich der ersten Vorprüfung, die im November 2016 stattfand, hatte die Kommission beschlossen, der Initiative Folge zu geben. Der Nationalrat entschied hingegen am 20. September 2017 Nichtfolgegeben.

Die Initiative fordert den Bund auf, eine Steuer auf Strom aus nichterneuerbaren Energieträgern einzuführen, Nachlässe für Strom aus Gaskraftwerken mit Herkunftsnachweisen vorzusehen sowie den entsprechenden Steuerertrag für die Förderung von Energiesparmassnahmen und den Ausbau der erneuerbaren Energien einzusetzen.

Warum lautete nun damals der Antrag auf Folgegeben und heute auf Nichtfolgegeben? Der Faktor Zeit spielt bei diesem Entscheid eine wesentliche Rolle. Er ist der eigentliche Grund des Umdenkens. Seit der Eingabe der Standesinitiative im August 2015 ist doch einiges passiert. Im Rahmen der Energiestrategie 2050 wurden verschiedene Unterstützungsmassnahmen für die Wasserkraft beschlossen. Wasserkraftwerkbetreiber, die bei einer effizienten Produktion ihren Strom unter den Gestehungskosten am Markt verkaufen müssen, können von der Marktprämie profitieren. Für den Bau von Neuanlagen sowie die Erweiterung und Erneuerung von bestehenden Wasserkraftwerken sind ausserdem Investitionsbeiträge vorgesehen. Bei der Vorlage zur Stromnetzstrategie wurde zudem die Aufhebung der Durchschnittspreismethode für die Grundversorgung für die Jahre 2018 bis 2020 beschlossen. Diese Massnahmen zusammen sollen den Ausbau der Stromproduktion aus erneuerbaren Energien, mit besonderem Fokus auf der Produktion aus Wasserkraft, fördern. Zudem ist die Vorlage zur Revision des Stromversorgungsgesetzes, mit der das Strommarktdesign der Zukunft bestimmt





wird, in der Pipeline und soll noch diesen Herbst im Bundesrat zuhanden der Vernehmlassung verabschiedet werden.

In verschiedenen Vorstössen hat das Parlament die Anforderungen an diese Vorlage formuliert. Ich erinnere beispielsweise an die Kommissionsmotion 18.3000 der UREK-SR, "Investitionsanreize für den langfristigen Erhalt der Schweizer Stromproduktionsanlagen", und an weitere Vorstösse. Bei diesen Vorstössen stellen die Versorgungssicherheit und die langfristige Sicherung der Schweizer Stromproduktion wichtige Punkte dar.

Auch was das Anliegen der Standesinitiative inhaltlich betrifft, sind wir inzwischen etwas klüger geworden. Auf den ersten Blick wäre eine Steuer auf nichterneuerbaren importierten Energieträgern eine tolle Sache. Gerade deshalb haben wir eine solche Abgabe im Rahmen der Diskussion zur Energiestrategie 2050 geprüft und mehrfach diskutiert. Allerdings mussten wir auch feststellen, dass es in Bezug auf die Umsetzung verschiedene konkrete Probleme gibt: Die Abgabe ist deutlich weniger ergiebig als angenommen, kann relativ einfach umgangen werden und ist zudem mit internationalem Handelsrecht schwer vereinbar.

Mit Blick auf die bevorstehende Vorlage des Bundesrates zum Strommarktdesign macht es – das ist ein ganz wesentliches Element – wenig Sinn, wenn das Parlament hier mit der Ausarbeitung einer Initiative parallel auch noch tätig würde. Aus diesem Grund beantragt Ihnen die Mehrheit der Kommission, der Standesinitiative keine Folge zu geben.

Cramer Robert (G, GE): L'initiative du canton de Genève, "Sauvons les barrages et l'énergie hydraulique suisses", prévoit, en substance, qu'une taxe soit perçue sur l'électricité non renouvelable et que le produit de cette taxe soit redistribué en faveur des économies d'énergie et des énergies renouvelables. En quelque sorte, pour dire les choses de façon très simple, il s'agit d'appliquer, au domaine de l'électricité, le principe du pollueur-payeur.

Comme l'a rappelé le rapporteur, dans son rapport extrêmement précis pour lequel je le remercie, dans un premier temps, la commission a donné suite à cette initiative cantonale, en partie parce qu'elle y a adhéré et en partie aussi – il faut le dire – parce qu'on avait le sentiment qu'un certain nombre de renseignements nous manquaient. On a estimé qu'on pouvait, à ce stade, donner suite à l'initiative en attendant que la commission soeur obtienne ces renseignements.

Parmi ces renseignements, il y avait notamment un rapport du Conseil fédéral qui était annoncé, mais qui ne nous a pas été remis suffisamment tôt. Finalement, ce rapport a été publié, et l'objet du rapport, qui était l'applicabilité de l'initiative, a montré que l'initiative du canton de Genève était applicable, mais à la condition qu'elle n'établisse pas de distinction entre les énergies indigènes et les énergies importées. Quand on lit le texte de l'initiative genevoise, on voit qu'elle n'implique pas une telle discrimination et que, dès lors, rien ne s'oppose à ce qu'elle puisse être déclarée compatible avec les accords internationaux auxquels notre pays a adhéré.

AB 2018 S 779 / BO 2018 E 779

Ce point de la validité de l'initiative au regard du droit international n'étant plus vraiment contesté, le Conseil national a cependant décidé de ne pas donner suite à l'initiative lors de sa session d'automne 2017. Ceci pour des motifs qui rejoignent très largement ce qui figure dans le rapport écrit que vous avez reçu et qui ont été rappelés par le rapporteur. Je dois vous indiquer cependant que, pour ma part, ces explications ne m'ont pas vraiment convaincu et j'estime qu'aujourd'hui encore, les avantages de donner suite à l'initiative l'emportent largement sur les inconvénients.

Je me bornerai à citer deux de ces avantages. Le premier, c'est que donner suite à l'initiative permettrait de résoudre de façon élégante toute une série de problèmes. Pour les auteurs de cette initiative cantonale, l'institution d'une taxe sur les énergies non renouvelables, et l'affectation de celle-ci à un fonds en faveur des économies d'énergie et des énergies renouvelables, permettraient de préserver la rentabilité des barrages en Suisse et de rétablir la santé financière des sociétés produisant de l'énergie renouvelable. On peut ajouter à cet argumentaire qu'une meilleure situation financière des sociétés possédant des barrages leur permettrait aussi de procéder à des investissements et – je dis cela particulièrement à l'intention de ceux qui représentent ici des cantons alpins – de s'acquitter sans trop de difficultés de la redevance hydraulique à laquelle elles sont légalement tenues.

Donner suite à l'initiative cantonale genevoise est donc un moyen simple de résoudre une question qui a largement occupé nos débats, et ceci pas plus tard qu'à la fin de la semaine passée. Hormis cela, une telle taxe représenterait de nouvelles ressources pour le développement des énergies renouvelables.

Ma deuxième considération relève, quant à elle, de l'équité. Aujourd'hui, les différents tarifs des distributeurs d'électricité permettent au consommateur de choisir le type d'énergie auquel il souhaite recourir. Mais, à travers



ces tarifs, très souvent, il s'avère que les énergies renouvelables sont pénalisées par rapport aux énergies non renouvelables. En donnant suite à l'initiative du canton de Genève, il s'agirait de faire payer plus cher ceux qui recourent à des énergies non renouvelables, ce qui semble tout de même plus raisonnable que la pratique actuelle.

Je conclurai en relevant que le Conseil fédéral saisira très bientôt le Parlement d'un projet de révision de la loi sur l'approvisionnement en électricité. On parle d'un projet que nous devrions recevoir au mois d'octobre ou de novembre. C'est donc dire que si nous acceptons l'initiative du canton de Genève, elle pourra être traitée à l'occasion de ces prochains travaux parlementaires, durant lesquels nous devons de toute façon approfondir et discuter le modèle qui est proposé par la présente initiative cantonale.

Voilà encore une raison supplémentaire pour vous recommander d'accepter la proposition de la minorité et de donner suite à l'initiative que mon canton a l'honneur de vous proposer.

Abstimmung – Vote

Für Folgegeben ... 11 Stimmen

Dagegen ... 25 Stimmen

(4 Enthaltungen)

Schluss der Sitzung um 10.50 Uhr

La séance est levée à 10 h 50

AB 2018 S 780 / BO 2018 E 780